

**DEPARTEMENT DU NORD
ARRONDISSEMENT DE DUNKERQUE**

**COMMUNAUTE DE COMMUNES
DE FLANDRE INTERIEURE**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES
DE FLANDRE INTERIEURE**

CONSEIL DE COMMUNAUTE DU 07 FEVRIER 2023

DELIBERATION 2023/015

Objet : Orientations stratégiques pour la lecture publique 2023-2024 – Fusion des réseaux et accès gratuit des usagers aux bibliothèques et médiathèques des réseaux

Séance du mardi sept février deux mille vingt-trois à dix-huit heures trente

Titulaires présents (60) : Francis AMPEN – Antony GAUTIER – Brigitte GALLI – Arnaud DEVILLEZ – Gilles DEVIENNE – Christophe LEGROIS – Marjorie VANDENBERGHE – Serge LACONTE – Régis DONDEYNE – Régis DUQUENOY – Danielle MAMETZ – Marc DEHEELE – Jean-Luc SCHRICKE – Dominique JOLY – Sandrine KEIGNAERT – Antoine VERMEULEN – Caroline LANDTSHEERE – Valentin BELLEVAL – Jean-Pierre BAILLEUL – Bernard DENTENER – Audrey SCHERRIER – Gaël DUHAMEL – Céline SAUZEAU – Philippe GRIMBER – Élise DORMION-ROUSSEZ – Didier TIBERGHEN – Pascal DECOOPMAN – Catherine DEPELCHIN – Samuel BEVER – Dominique WALBROU – Jean-Michel PLAETEVOET – Elizabeth BOULET – Jérôme DARQUES – Nathalie DEBOUDT – Serge OLIVIER – Roger LEMAIRE – Marie SANDRA – Pascal CODRON – Rebecca ELSSENS – Joël VERMEULEN – Jean-Luc DEBERT – Stéphane DIEUSAERT – Christophe DEBREU – Frédéric JUDE – Luc EVERAERE – Bertrand CREPIN – César STORET – Marie-Madeleine CAMPAGNE – Stéphanie FENET – Eddie DEFEVERE – Jean-Pierre BATAILLE – Jean-Luc BARET – Joël DEVOS – Dorothee DEBRUYNE – Virginie DELESTRE – Jean-Paul SALOME – Laurence BARROIS – Emidia KOCH – Christian BELYNCK

Suppléants présents (3) : Bernadette POPELIER par Didier PELISSIER – Philippe MASQUELIER par Paul DE CIECHI – Thierry DEHONDT par Albert PIETERSOONE

Procurations (18) : Gaëlle LEFEVRE à Gilles DEVIENNE – Sophie SPATOLA à Brigitte GALLI – Pierre GRANDGENEVRE à Arnaud DEVILLEZ – Maxime DEPLANCKE à César STORET – Luc VAN INGHELANDT à Régis DONDEYNE – Jacques NUNS à Jérôme DARQUES – Sabrina FLORQUIN-BONDEL à Gaël DUHAMEL – Florence BRISBART à Audrey SCHERRIER – Michel DUHOO à Elise DORMION-ROUSSEZ – Sophie ANDRE à Bernard DENTENER – Jean-Luc CAPPAERT à Philippe GRIMBER – Yves DELFOLIE à Serge OLIVIER – Franck MEURILLON à Roger LEMAIRE – Céline INGELAERE à Jean-Pierre BATAILLE – Mark MAZIERES à Dorothee DEBRUYNE – Cindy SCHRAEN à Jean-Paul SALOME – Eric SMAL à Jean-Michel PLAETEVOET – Anne VANPEENE à Emidia KOCH

Effectif du Conseil de Communauté : 88

Nombre de votants : 81

Secrétaire de séance : Jean-Pierre BAILLEUL

Le Président soussigné, certifie qu'un extrait de la présente délibération a été publié sur le site internet de la Communauté de Communes de Flandre Intérieure, conformément aux dispositions de l'article L.2131-1 du Code général des collectivités territoriales.

Le Président

Valentin BELLEVAL


**DEPARTEMENT DU NORD
ARRONDISSEMENT DE DUNKERQUE**

**COMMUNAUTE DE COMMUNES
DE FLANDRE INTERIEURE**

SEANCE DU CONSEIL DE COMMUNAUTE DU 07 FEVRIER 2023

DELIBERATION 2023/015

Objet : Orientations stratégiques pour la lecture publique 2023-2024 – Fusion des réseaux et accès gratuit des usagers aux bibliothèques et médiathèques des réseaux

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article L. 5211-4-2 ;

Vu la compétence de la Communauté de Communes de Flandre Intérieure dans le domaine des actions culturelles, notamment pour la coordination et l'acheminement des œuvres au sein des différents réseaux de lecture publique de la Serpentine et de 'T Boekhuus ;

Vu l'arrêté attributif de subvention du 29 novembre 2022 dans le cadre de la dotation générale de décentralisation pour les médiathèques municipales, intercommunales et départementales de prêt ;

Considérant le projet artistique et culturel de la CCFI adopté le 5 juillet 2022 ;

Considérant le développement des réseaux passant de 36 à 44 équipements depuis leur création ;

Considérant le deuxième Contrat de Territoire Lecture (CTL) signé le 28 septembre 2022 par la CCFI et la DRAC ;

Considérant la politique de lecture publique répondant aux enjeux d'accessibilité et d'égalité des usagers au réseau

Considérant la réunion du Comité de Pilotage de lecture publique du 18 novembre 2022 fixant les orientations stratégiques à l'horizon 2024 sur les points suivants :

- l'unification des réseaux de la Serpentine et de 'T Boekhuus en un seul réseau,
- le déploiement de la RFID courant 2023/2024,
- la gratuité d'adhésion au réseau de lecture publique,

Considérant le Conseil des Maires du 29 novembre 2022 approuvant les propositions faites par la commission culture,

Considérant la proposition de la CCFI de réviser la participation financière des communes au service commun de la lecture publique selon les conditions suivantes :

- à hauteur de 0.80 euros par habitant pour les communes sans structure,
- à hauteur de 1 euro par habitant pour les communes avec structure,
- à hauteur de 1.30 euros par habitant pour les communes sans structure avec un point livre.

Il vous est proposé :

- d'adopter la principe de la fusion des réseaux de lecture publique,
- d'adopter le principe de la gratuité d'adhésion des usagers sur l'ensemble des bibliothèques et médiathèques du réseau de lecture publique,
- d'autoriser le Président ou son représentant à modifier le règlement intérieur du réseau et à mettre en place l'avenant à la convention de service commun joint en annexe de la présente délibération et à appliquer les nouvelles conditions de participation financière annuelle des communes adhérentes au réseau à partir du 1er juillet 2023.
- d'inviter les communes à conclure cet avenant et à appliquer la gratuité d'adhésion des usagers au sein de leurs bibliothèques et médiathèques à partir du 1er juillet 2023.

Vote :

Pour : 81

Contre : 0

Abstention : 0

ADOpte A L'UNANIMITE

Cette délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de LILLE dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.

Séance du Conseil de Communauté,
A Hazebrouck, le 07 février 2023,
Pour extrait certifié conforme,

Le Président,



Valentin BELLEVY